

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

LAREP - Laboratoire de recherche en projet de paysage

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

École nationale supérieure de paysage de Versailles - ENSP Versailles

Ministère de l'agriculture - Min Agriculture

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E

Rapport publié le 30/06/2025



Au nom du comité d'experts :

Jacques Baudry, président du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jacques Baudry, Inrae Rennes

Experts : Mme Laurence Le Du-Blayo, Université Rennes 2
Mme Aude Nuscia Taïbi, Université d'Angers

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Fazia Ali Toudert

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Jean Mahaud, directeur adjoint de l'école nationale supérieure de paysage

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire de recherche en projet de paysage
- Acronyme : LAREP
- Label et numéro : Unité propre – soutien de programme (ministère de l'Agriculture, DGER)
- Composition de l'équipe de direction : M. Patrick Moquay (directeur)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences Humaines et Sociales
SHS7 Espace et relations homme/milieux

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

En interaction entre les sciences du vivant, les sciences de l'homme et de la société et la pratique, l'unité travaille, de façon pluridisciplinaire, sur les actions qui sont ou peuvent être menées sur le paysage, entendu comme un milieu de vie, et s'appuie sur le concept de projet de paysage abordé à travers la diversité de ses pratiques et dans ses multiples dimensions, historiques, écologiques, épistémologiques et sociales. Ces travaux alimentent la réflexion sur la pratique paysagiste et l'enseignement dispensé au sein de l'école Nationale supérieure de paysage.

Le LAREP structure ses activités suivant trois thématiques.

La thématique 1 (Histoire, critique, épistémologie de l'architecture du paysage) explore les savoirs qui sous-tendent les démarches de projets, exprimés par le terme d'architecture du paysage pour caractériser l'activité professionnelle experte des paysagistes et qui articulent les savoirs disciplinaires ou académiques aux savoirs produits par des pratiques diverses.

La thématique 2 (Terre, terrain, territoire : politiques et réseaux d'acteurs) analyse l'engagement des acteurs sociaux dans des projets de transformation, de gestion ou de préservation des paysages et s'interroge sur le sens de la relation qui unit les formes matérielles des paysages, les pratiques et les représentations qui les produisent, et les politiques publiques qui les conduisent.

La thématique 3 (Transitions et solutions fondées sur le paysage) recouvre les travaux qui explorent la contribution du projet de paysage à la résolution des défis environnementaux et sociétaux, dont les transitions écologiques et l'adaptation au changement climatique avec des approches opérationnelles qui partent du terrain et des difficultés auxquelles les acteurs et institutions sont confrontés.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le LAREP a été fondé en 1993 et labellisé en 1997 par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche DGER du ministère de l'Agriculture comme unité propre. Si le sigle du laboratoire est resté le même, il est à noter que ses membres ont souhaité en 2015 transformer le sigle Laboratoire de recherche en paysage en Laboratoire de recherche en projet de paysage.

Le laboratoire est implanté sur les deux sites de l'ENSP, Versailles et Marseille — le site de Versailles, où sont localisés la plupart des membres, accueille une part plus importante des activités, et notamment les conseils de laboratoire.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le LAREP est intégré dans de nombreux partenariats de recherche. Le LAREP collabore notamment avec l'école Nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV), l'école Nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC), l'école Nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSAM) et avec l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR) de l'université Aix-Marseille, au sein de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). Le LAREP s'insère dans l'EUR « Humanités, création, patrimoine » qui associe l'université de Cergy (dans ses composantes de sciences humaines), l'ENSP, l'ENSAV, l'ENSAPC et l'Institut national du patrimoine (INP), sous l'égide du ministère de la Culture.

Le LAREP est rattaché aux écoles doctorales ABIES (ED 581) de l'université Paris Saclay et AHSS (ED 628) de Gergy Paris université. Il a de nombreuses collaborations avec les équipes de l'université Paris Saclay (ENGREF, AgroParisTech, Inrae) ainsi que de l'EHESS.

Au niveau international, le LAREP est inscrit dans la fédération européenne des écoles de paysage ECLAS

(European Council of Landscape Architecture Schools) et le réseau NELA (Network in European Landscape Archives).

Il participe, par ailleurs, au collectif PAP (Paysage de l'après-pétrole), ainsi qu'aux réseaux scientifiques et thématiques ERPS (réseau Espace rural & projet spatial) et VTP (ville, territoire, paysage), tous deux habilités par le Bureau de la recherche architecturale et paysagère BRAUP du ministère de la Culture.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	4
Maîtres de conférences et assimilés	9
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	14
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	17
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	2
Doctorants	15
Sous-total personnels non permanents en activité	34
Total personnels	48

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
ENSP Versailles	13	0	1
Total personnels	13	0	1

AVIS GLOBAL

Le LAREP est une petite équipe pluridisciplinaire incluant paysage, écologie, géographie, sociologie et architecture. Le LAREP a su se construire un contexte universitaire et sociétal favorable. Cependant, l'unité a besoin de clarifier le concept de « projet de paysage » qu'elle présente comme central et le différencier de « solution basée sur la nature ».

L'unité a un bon fonctionnement en interne, une production scientifique importante et reconnue dans le domaine du paysage à l'échelle nationale. Le LAREP est particulièrement actif et innovant dans l'articulation avec les enjeux de société, notamment à travers un réseau de collaborations avec des acteurs publics et privés.

Le LAREP fonctionne en bonne collégialité, tant sur le plan scientifique que sur le plan de la gestion financière et humaine. L'unité a une bonne capacité à identifier ses propres limites et à en discuter. Cependant, certaines faiblesses sont récurrentes, notamment le partage de la gouvernance, les publications insuffisantes à l'international et la montée en généralité sur l'épistémologie du projet de paysage.

La petite taille de l'équipe présente certains avantages en termes d'animation, et est compensée, par ailleurs, par de nombreuses collaborations, notamment au sein du réseau des ENSA en France et des réseaux des écoles de paysage en Europe (ECLAS, NELA). En revanche, le manque de personnel d'appui à la recherche est un véritable handicap, notamment sur la ressource Sigiste et administration de la recherche. La petite taille de l'unité limite les ambitions de conduite de gros projets de recherche.

Le LAREP a une forte visibilité en France et en Europe dans ses domaines d'expertise liée au projet de paysage,

entre autres grâce à la notoriété de l'école Nationale supérieure de paysage dans laquelle il s'insère.

Le LAREP est attractif tant pour les candidats doctorants que pour les collaborateurs étrangers. Les doctorants sont bien accueillis au LAREP, mais leur statut semble mal reconnu au sein de l'établissement, notamment pour leur insertion dans l'équipe pédagogique.

Les productions scientifiques sont nombreuses et diversifiées, mais un point de vigilance reste soulevé sur la part des publications ACL en langues étrangères, d'une part, et sur l'accompagnement à la publication pour les doctorants, d'autre part. La production académique est importante, mais reste concentrée dans les deux revues qu'elle porte ce qui limite l'appréciation qu'on peut y porter. Il est impératif que le LAREP développe une production académique dans des revues internationales de façon à augmenter l'impact de ses publications.

Les interactions avec les acteurs publics et privés sont nombreuses et très diversifiées, ce qui est remarquable et certainement une marque du LAREP. Les travaux du LAREP sont clairement en phase avec les attentes de la société en matière d'analyse et d'aménagement des paysages. Cependant, l'unité doit veiller à ce que les travaux conduits dans les chaires, à finalité directement applicable, ne prennent pas le pas sur une production académique utile à la communauté scientifique.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

En matière de publication, les recommandations de la précédente évaluation sont toujours valables et concernent le risque lié à la faiblesse des publications internationales aussi bien pour les doctorants que pour les projets d'HDR, l'absence d'un accès au bouquet de revues internationales et la nécessité d'articuler l'implication importante des chercheurs et des doctorants du LAREP dans des projets territoriaux avec les exigences de la recherche académique.

Le présent rapport (2024) note que les publications internationales restent très minoritaires. L'unité a mis en place un financement pour des traductions d'articles, mais qui reste peu utilisé. Le comité d'évaluation recommande de mettre en place une stratégie d'accompagnement à la publication en anglais à destination des enseignants-chercheurs et des doctorants par le biais d'ateliers d'écriture et de réserver une partie des crédits pour une révision par un professionnel.

Parmi les recommandations de 2019, il était demandé de s'atteler à un article conceptuel sur le projet de paysage, ce que recommandait déjà l'évaluation précédente. Le rapport d'autoévaluation reconnaît que ce point n'a pas été traité. Il est pourtant fondamental pour donner au LAREP une lisibilité parmi les sciences du paysage et amener d'autres chercheurs à contribuer à l'augmentation des capacités d'interdisciplinarité du LAREP. Néanmoins, la mise en place des États généraux de la critique de projets d'espaces publics, dont la première assemblée s'est tenue en novembre 2023 en partenariat avec le réseau des Écoles du paysage en Europe ECLAS, est un point d'orgue qui atteste la progression et la maturité d'une pensée critique du paysage à laquelle les enseignants-chercheurs du LAREP participent activement. De même, les réflexions menées et publiées sur la didactique du paysage contribuent à formaliser l'épistémologie du domaine.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le LAREP est une équipe pluridisciplinaire incluant paysage, écologie, géographie, sociologie, et architecture. Le rapport expose clairement ses objectifs de recherche, le projet de paysage, tout en admettant un manque de théorisation. Le projet de paysage est « conçu comme l'ensemble des actions qui visent à agir intentionnellement sur le paysage comme milieu ». C'est aussi « l'expression de la vision de groupes donnés (...) relative à l'aménagement de leur espace de vie ». Le LAREP met aussi en avant le concept de solution basée sur le paysage, dont il faudrait expliciter la différence avec le concept de « solution basée sur la nature ». Mais ceci ne le différencie pas clairement d'autres types d'aménagement des paysages.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le LAREP est une petite équipe (14 membres permanents). Les ressources financières récurrentes et propres du LAREP permettent de monter des projets de recherche et d'octroyer une dotation annuelle à chaque membre de l'équipe, y compris les doctorants. Les ressources de l'unité sont limitées essentiellement sur le volet RH, par un manque de supports administratifs (montage et suivi des programmes de recherche internationaux) et techniques (Sigistes, traitement de données, infographistes).

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le LAREP fonctionne en bonne collégialité, tant sur le plan scientifique que sur le plan de la gestion financière et humaine. Le travail de l'actuelle direction est reconnu et apprécié par tous. Cependant, le directeur de l'unité prend en charge beaucoup de tâches, auxquelles s'ajoutent celles au sein du conseil scientifique de l'école, ce que le changement de direction pour le prochain mandat devrait permettre de mieux répartir. Les séminaires de recherche sont révélateurs de cette bonne dynamique interne à l'équipe.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le LAREP est une équipe pluridisciplinaire incluant paysage, écologie, géographie, sociologie, et architecture. Le rapport expose clairement ses objectifs de recherche, le projet de paysage, tout en admettant un manque de théorisation. Le projet de paysage est « conçu comme l'ensemble des actions qui visent à agir intentionnellement sur le paysage comme milieu ». C'est aussi « l'expression de la vision de groupes donnés (...) relative à l'aménagement de leur espace de vie ». Le LAREP met aussi en avant le concept de solution basée sur le paysage, dont il faudrait expliciter la différence avec le concept de « solution basée sur la nature » qui est sans doute réelle. Mais ceci ne le différencie pas clairement d'autres types d'aménagement des paysages.

Les relations avec les différents acteurs de son environnement de recherche, qu'ils soient académiques ou praticiens, sont très fortes. Cet environnement de recherche, bien décrit, est très diversifié, basé sur la multiplication des structures fédératives de Comue, etc. Une structure particulière au sein de l'ENSP constitue une part de l'environnement de l'unité : les chaires d'entreprise (Chaire Paysage et énergie, Chaire Eau et paysage). L'unité supervise les travaux de recherche de ces chaires, ce qui est un apport important pour les liens avec les praticiens et la formation de doctorants.

Points faibles et risques liés au contexte

Un axe « histoire, critique, épistémologie de l'architecture du paysage » se concentre sur les savoirs liés aux pratiques. Cependant, s'agissant d'épistémologie, rien de précis n'est évoqué concernant la recherche ou le cadre de la philosophie des sciences. On peut penser que ces pratiques varient selon que le paysagiste est dans une situation de maîtrise d'œuvre ou d'appui aux politiques publiques. Les deux acceptions du projet de paysage mentionnées plus haut relèvent certainement d'épistémologies différentes.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité dispose d'une dotation annuelle récurrente provenant de sa tutelle ENSP d'un montant annuel variant entre 55 k€ et 67 k€, dont 14 à 20 k€ destinés à la revue en ligne Projets de paysage (total de 376 k€ pour la période 2018-2023). Divers contrats publics et privés, nationaux, régionaux ou locaux, assurent une relative stabilité de financement. L'unité dispose de ressources extérieures d'un montant annuel moyen de 361 k€ (total de 2 168 k€ pour la période 2018-2023) pour des contrats de recherche ou des contrats doctoraux. Elle a obtenu des demi-bourses de thèse de la part de la Caisse des dépôts et consignations CDC durant plusieurs années.

En termes de mutualisation, il a été décidé de ne pas prendre une part du financement des contrats de recherche pour abonder une caisse collective. Cependant, le LAREP s'arrange pour financer des petits projets. De plus, chaque membre de l'unité, y compris les doctorants, reçoit une dotation annuelle de 1 000 € pour financer ses frais de recherche et de déplacement.

La diversité des disciplines des chercheurs de l'unité et des chercheurs associés est une richesse qui permet des relations avec l'extérieur. Une collaboration plus étroite avec les chaires peut augmenter le potentiel de recherche ou, au moins, de l'interface recherche-développement.

Points faibles et risques liés au contexte

Le programme de soutien à la recherche en paysage de la Caisse des dépôts et consignations CDC a pris fin, ce qui affectera le LAREP qui bénéficiait de deux à trois contrats doctoraux par an par le biais de ce dispositif.

La faiblesse des financements pour des participations à des colloques internationaux, notamment pour les doctorants, est également un problème.

Le LAREP ne dispose pas de locaux et l'ENSP, qui l'accueille, ne paraît pas pouvoir y répondre. Les membres titulaires disposent de bureaux partagés ou individuels attribués au titre de leurs activités d'enseignants. De plus, la réaffectation des locaux opérée en 2021 a vu disparaître le bureau des doctorants. Le site de Marseille, en revanche, dispose de meilleures conditions depuis son intégration à l'IMVT. La double localisation, Versailles et Marseille, pose des problèmes logistiques.

L'utilisation par l'ENSP de deux postes d'ingénieur de recherche pour financer des contractuels dont deux postes à temps partiel d'enseignants soulève des questions. Ainsi, les postes pour le personnel d'appui à la recherche existent, mais ils sont détournés pour des emplois précaires. Vu les perspectives de recrutement, il faut veiller à adapter les projets aux ressources humaines.

Le processus de nomination d'une nouvelle direction du LAREP prévue à partir du prochain mandat tarde à être enclenché.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'est dotée d'une charte qui décrit de façon détaillée les obligations de chaque catégorie de personnels qui y sont rattachées, notamment dans le domaine de la pratique et de la publication.

La nature des activités menées au LAREP n'expose pas ses membres à des risques techniques particuliers, d'où l'absence de dispositif spécifique.

En cas d'expression de malaise, de difficulté ou de conflit, la direction privilégie la médiation pour le retour à un cadre de travail apaisé et encourageant. Elle recourt si nécessaire aux instances d'écoute et de signalement mises en place par les établissements.

Points faibles et risques liés au contexte

Un point délicat concerne la dispersion des membres entre les deux pôles, Versailles et Marseille. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants-chercheurs et de nombreux doctorants habitent loin de Versailles ou Marseille. De ce fait, leur présence physique dans l'unité est diminuée.

Les doctorants ont organisé une boucle d'échange dans le réseau social WhatsApp pour interagir et discuter et cela semble leur convenir. Cette limitation des interactions directes peut nuire à la constitution d'un fonctionnement fluide en équipe. Le comité rappelle que les discussions directes (lors de « pause-café » par exemple) sont importantes.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Le LAREP a une forte visibilité en France et en Europe dans ses domaines d'expertise liée au projet de paysage, entre autres grâce à la notoriété de l'école Nationale supérieure de paysage où il s'insère. L'absence de postes supports à la recherche limite clairement la possibilité pour les enseignants-chercheurs d'investir les programmes de recherche internationaux et, a fortiori, d'en être les porteurs principaux.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le LAREP, bénéficiant de la notoriété de l'école Nationale supérieure de paysage ENSP, est un laboratoire qui a une forte visibilité en France dans ses domaines d'expertise liée au paysage, comme l'attestent les nombreux contrats de recherche et les financements de thèses avec des structures nationales ou des collectivités territoriales. Sur 32 contrats obtenus toutes catégories confondues, 28 sont portés par le LAREP dont quinze pour financer ou co-financer dix thèses et tous d'échelle nationale ou régionale.

De nombreux anciens doctorants, post-doctorants ou enseignants-chercheurs restent associés au LAREP (14), ce qui souligne la reconnaissance du laboratoire, autant sur le plan scientifique que par la qualité de travail collectif, comme l'ont souligné des participants aux entretiens.

Le caractère pluridisciplinaire du LAREP regroupant géographes, écologues, ethnologues, sociologues, politistes, architectes, urbanistes et plasticiens, favorise assurément son attractivité dans le contexte classiquement plus cloisonné de la recherche en France.

L'unité compte sept HDR, dont un membre émérite, un membre associé et deux membres ayant soutenu une HDR pendant la période évaluée. La forte dimension de recherche-action peut également être un facteur d'attractivité auprès des jeunes doctorants (15) et post-doctorants (5), entre autres grâce à la mise à disposition de bourses par les structures partenaires des projets appliqués, mais aussi justement pour ces structures (collectivités territoriales) recherchant l'expertise pluridisciplinaire reconnue du laboratoire. On dénombre le financement par des collectivités territoriales de deux thèses (PACA, IDF) et cinq contrats de recherche (CPIER Vallée de la Seine). Des associations caritatives et fondations (mécénat CDC, Fondation Buffard) ont financé ou cofinancé dix thèses et une HDR ainsi que trois contrats de recherche. Deux autres contrats de partenariat avec l'environnement socio-économique et culturel ont également été obtenus (CELRL) ainsi que deux thèses soutenues dans le cadre de la Chaire Paysage et énergie. Parmi les onze contrats nationaux, le LAREP a porté un projet POPSU sur le grand paysage comme ressource (Métropole Aix-Marseille) et participé au projet DIGUES (ANR). Les autres contrats nationaux incluent le projet PLACES avec un portage LAREP (IR CDC), une participation au projet Agriges (PSDR4), un projet ITTECOP et trois thèses (DGER).

L'unité a contribué activement à la mise en place, l'animation et le pilotage de l'École Universitaire de Recherche Humanités, Création, Patrimoine (EUR HCP), dans le cadre de CY Alliance.

De nombreux liens ont été tissés avec d'autres structures de recherche telles que le groupe GGH-Terres (EHESS), l'UMR Géographie-Cités pour le séminaire du LAREP pendant deux années, CY Cergy Paris université et l'université Paris Saclay dans le cadre des deux écoles doctorales ABIES (Agriculture, biologie, environnement, santé) et AHSS (Arts, humanités, sciences sociales).

Les enseignants-chercheurs du LAREP sont intégrés dans des réseaux internationaux, notamment ECLAS qui fédère les écoles de paysage européennes. Il est également indiqué une participation active à la création du réseau NELA (Network in European Landscape Archives), réseau européen sur les archives de paysagistes.

Ce rayonnement international s'appuie également sur des collaborations de recherche effectives ces dernières années avec l'université de Wageningen aux Pays-Bas, et plus récemment avec l'université de Chiba au Japon. Par ailleurs, un chercheur américain a séjourné six mois au laboratoire en 2019, dans le cadre d'une recherche sur l'œuvre de Michel Corajoud – dont l'ENSP détient les archives. D'autres contacts sont en cours avec des chercheurs étatsuniens (Pennsylvania State U., U. Mass. Amherst, Harvard School of Design) et québécois (université de Montréal). Une doctorante chinoise de l'université agricole du Huazhong à Wuhan a été accueillie pour un séjour d'une année en 2022. L'unité a accueilli onze doctorants étrangers et cinq post-doctorants. Parmi les mobilités sortantes, on note le séjour d'un an aux États-Unis (Harvard) d'un doctorant.

Sur la période évaluée, le LAREP a co-organisé le colloque international « Devenir paysagiste. Histoire et évolution des formations au paysage et au projet de paysage » (2022) et dont les contributions ont constitué un numéro hors-série de Projets de paysage, sélectionnées suivant les procédures habituelles d'évaluation de la revue.

Le rapport d'autoévaluation rapporte une présence des membres du LAREP dans les comités de rédaction de revues importantes ou du champ du paysage : les Carnets du paysage (interne) et Projets de paysage (interne), mais aussi les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère CRAUP pour le champ francophone ; Journal of Landscape Architecture (JoLA, revue portée par ECLAS) pour le champ anglophone. L'équipe est aussi présente dans les comités de rédaction ou comités scientifiques d'autres revues disciplinaires (Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine ; Ecologia mediterranea ; Physio-Géo) ou spécialisées (Bancs publics ; Jardins de France).

Le LAREP assure le pilotage des revues Les carnets du paysage et Projets de paysage depuis de nombreuses années, qui restent parmi les revues les plus prisées par les paysagistes, mais également très utilisées par les enseignants-chercheurs travaillant sur les paysages en France et dans les pays francophones.

Un effort est fait pour compenser le faible encadrement des nouveaux arrivants à l'ENSP par un accueil spécifique personnalisé du LAREP.

L'unité bénéficie de son implantation sur le site du Potager du Roi, site de forte notoriété, qui constitue un écrin paysager remarquable dont profitent les personnels. Jardin historique et haut lieu de ce qu'on appelle désormais l'agriculture urbaine, le Potager du Roi (jardin, salles, ateliers) offre un cadre très favorable pour l'accueil d'événements (séminaires, colloques).

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité compte 48 membres dont quatorze sont permanents et 34 non-permanents (associés ou émérites), ce qui pose la question de la stabilité de l'unité en l'absence de conventions d'accueil.

Malgré le nombre important de contrats pour cette petite équipe, on note le faible investissement dans des projets internationaux (1) ou européens (1) dont le LAREP n'est pas porteur et recensés sans dotation (0 €) dans le DAE. Par ailleurs, les projets financés sont nombreux, mais les dotations restent moyennes à faibles (par exemple 15 k€ par an et par projet pour la CDC).

De manière générale, le rapport d'autoévaluation estime que la petite taille de l'équipe rend difficile un investissement fort à l'international, argument assez peu convaincant.

Malgré tout l'intérêt pour les personnes concernées, on peut s'interroger sur le nombre de contractuels (au moins cinq) qui, même si rien ne les y oblige, ajoutent souvent une activité de recherche non rémunérée et non reconnue officiellement, à leur activité d'enseignement ou administrative.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

Les productions scientifiques sont nombreuses et diversifiées, mais un point de vigilance reste soulevé sur la part des publications ACL en langues étrangères, d'une part, et sur l'accompagnement à la publication pour les doctorants, d'autre part.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du LAREP satisfait aux critères de qualité partagés dans les SHS et elle est connue et reconnue par les pairs. Le document de 71 pages listant les publications récentes est particulièrement bien

conçu, indiquant pour chaque élément le statut du membre auteur ou co-auteur au sein du LAREP, mais également reliant la publication à l'un des axes thématiques. Ce document est complété par une quantification qui fait apparaître un taux de publication très satisfaisant au regard de la petite taille de l'équipe, à savoir sur la période 72 articles scientifiques (dont neuf en anglais) et 28 articles professionnels, huit thèses et deux HDR soutenues, auxquels s'ajoutent 32 communications publiées dans des actes de colloques tenus majoritairement en France et 185 contributions diverses à des colloques mais non publiées. La part d'ouvrages (sept), directions d'ouvrages (dix) tous en Français et de chapitres d'ouvrages (74 dont 14 en anglais) est particulièrement importante, ce qui est assez courant dans ces disciplines. L'unité rapporte aussi l'édition de sept actes de colloques. La part des articles dans des revues anglophones ou étrangères a augmenté depuis la dernière évaluation et avec des revues variées et bien ciblées dans le champ de recherche : Landscape Ecology ; Landscape and urban planning ; Cities ; Restauo archeologico ; Journal of landscape architecture ; Annals of applied Biology ; Landscape Research ; Landschap ; User Experience & Urban Creativity Scientific Journal. Cet effort à l'international doit être poursuivi et accompagné, notamment auprès des doctorants. Ceux-ci ont désormais un budget annuel de 1 000 €, ce qui leur donne une certaine autonomie, notamment vis-à-vis de la traduction, mais un accompagnement au processus d'écriture d'articles ACL pourrait également être instauré. Du fait de l'insertion professionnelle des étudiants et les collaborations des enseignants-chercheurs, les productions scientifiques en lien avec les acteurs sont importantes (non ACL) et cette capacité de diffusion contribue au rayonnement du LAREP. En ce sens, les séminaires sont des temps d'échanges particulièrement productifs du point de vue scientifique, mais aussi de co-construction des savoirs, à transformer en publication ou, a minima, sous forme de dossiers en ligne.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Lors de la visite, les échanges ont montré une bonne compréhension par les chercheurs du LAREP de l'évaluation des deux revues au cœur du réseau des Écoles du paysage en France et, donc, supports privilégiés de publication, à savoir la différence entre la revue Les Carnets du Paysage, assez confidentielle, et Projets de Paysage, qui suit les standards de processus d'évaluations anonymes. L'unité, tout en affirmant sa position au sein du réseau des écoles du paysage, doit veiller à diversifier ses supports de publications interdisciplinaires afin de promouvoir ses travaux scientifiques, par ailleurs très riches, diversifiés et nourris par de nombreuses collaborations de recherche.

L'unité évoque dans le dossier d'autoévaluation, à juste titre, un point d'autocritique lié à la relative concentration des publications de l'équipe dans des supports susceptibles de présenter un risque de conflits d'intérêts en raison de l'appartenance des auteurs aux comités de rédaction des revues où ils publient. Elle devrait aussi s'assurer de publier dans des revues internationales de plus large audience pour avoir un plus fort impact (citations) dans l'ensemble des sciences du paysage.

La formalisation des recherches, la qualité des données produites (cartes, graphiques, etc.), la montée en généralité à travers des bases de données spatialisées (SIG) nécessite un appui d'IR qui est insuffisant au LAREP et limite la capacité de publication et diffusion des enseignants-chercheurs qui n'ont pas la disponibilité et le temps de se former et d'assumer ces fonctions d'appui à la recherche.

L'équipe est tout à fait consciente des efforts à produire pour une mise en ligne plus systématique des publications, c'est un objectif pour 2025 au sein de l'école, mais qui souffre là aussi d'un manque d'accompagnement RH.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les interactions avec les acteurs publics et privés sont nombreuses et très diversifiées, ce qui est remarquable et certainement une marque du LAREP. Au-delà des liens traditionnels forts avec les professionnels du paysage et les élus, le LAREP est porteur de plusieurs chaires partenariales avec des organismes publics et des entreprises. Le LAREP s'adresse également au grand public en menant des actions de vulgarisation, de médiation scientifique et des débats de société.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les liens avec les professionnels du paysage et les élus sont forts, notamment dans le cadre de la mission d'animation du réseau paysage de la vallée de la Seine, au titre du contrat de plan inter-régional pour le développement de la vallée de la Seine, et qui s'adresse prioritairement à des publics professionnels et aux élus.

Le LAREP est porteur de plusieurs chaires partenariales avec des organismes publics et des entreprises dont la Chaire Eau et paysage financée notamment par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Chaire Paysage et énergie financée notamment par le ministère de la Transition écologique et du réseau de transport de l'électricité (RTE).

Le LAREP s'adresse au grand public avec des produits divers de vulgarisation (56), de médiation scientifique (20) ou de débat de société (59) et quelques produits audiovisuels avec une implication soutenue de quelques membres pour certains de ces formats.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Le document d'autoévaluation rapporte que la forte visibilité des activités des chaires a soulevé des interrogations quant à une meilleure identification et articulation des activités respectives des chaires et du laboratoire, notamment du fait d'une potentielle confusion entre travaux scientifiques et expertises. L'unité a alors mis en place un conseil d'orientation scientifique (COS) LAREP-chaires qui a permis une clarification et a enclenché une dynamique de rapprochement qui s'est traduite par deux nouvelles recherches postdoctorales. Ces réflexions ont répondu aux attentes exprimées par les entreprises et organismes partenaires pour qu'une part croissante de l'activité des chaires relève de la recherche.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

D'un point de vue institutionnel, le LAREP est dans une phase de stabilité, et le principe de rester une unité propre semble la solution la plus adaptée, même si elle entraîne de nombreuses limites liées à la petite taille de l'équipe.

Le passage de deux à trois axes est symptomatique de la richesse des travaux et des collaborations du LAREP, mais cette implication dans les problématiques territoriales ne doit pas se développer aux dépens d'un effort de conceptualisation du cœur des recherches : le projet de paysage et la transition par le paysage.

Il faut, évidemment, infléchir la trajectoire des publications vers l'international. Peut-être, dans un premier temps, se poser la question des revues supports des groupes ou des thématiques de recherche avec lesquelles le LAREP souhaite construire des liens. Dans le rapport d'autoévaluation, les équipes et les unités de recherche avec lesquelles le LAREP est associé dans des projets d'envergure ne sont pas mentionnées. L'implication des enseignants-chercheurs dans des programmes de recherche internationaux doit être développée, ce qui implique également de mieux équilibrer leur sollicitation dans les charges d'enseignement et développer les décharges ou mises à disposition pour la recherche.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'unité doit engager rapidement le processus de remplacement de son directeur (DU), ce qui fait consensus entre ses membres. Le premier objectif est de formaliser les différentes tâches portées par le DU, y compris au sein du conseil scientifique de l'école, puis, sur cette base, d'organiser un portage plus collégial avec deux codirections afin de faciliter le transfert des responsabilités. Si l'option d'intégration d'une UMR n'est pas à l'ordre du jour, elle pourrait néanmoins être envisagée afin d'apporter une amélioration des conditions de travail des doctorants par une meilleure insertion dans un collectif de doctorants.

L'unité doit rendre encore plus explicite le lien entre recherche et enseignement. Pour que l'enseignement soit de qualité et évolutif, les travaux de recherche lui sont indispensables et cette synergie recherche-enseignement doit être valorisée et reconnue au sein de l'ENSP. Les charges d'enseignement au-delà des normes admises dans l'ESR, comme la volonté portée par l'établissement d'orienter les nouvelles offres de formation vers des savoirs pratiques de jardinage, sont également un risque de fragilisation de la dynamique de recherche en paysage.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

La question de « l'UMRisation » reste en suspens, et mériterait d'être reposée, notamment afin de résoudre les limites liées à la petite taille de l'équipe : accès au bouquet de revues, insertion des doctorants dans un collectif de doctorants (ce qui est déjà le cas à Marseille par l'IMVT), co-construction de programmes de recherche à l'international.

Le rapprochement avec d'autres structures ne devrait pas être conditionné à un déménagement hors des locaux de l'ENSP, ce qui serait évidemment un frein majeur pour rejoindre AgroParisTech sur le site de Paris Saclay, par exemple.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

La dynamique de publication est très satisfaisante au regard de la taille de l'équipe et relativement bien répartie entre ses membres. L'effort de publication à l'international est noté, mais doit être poursuivi. Un frein majeur est certainement pour les chercheurs eux-mêmes l'accès à ces revues internationales, puisque l'ENSP ne leur offre pas d'accès en ligne à un bouquet de revues scientifiques. Ce manque d'accès aux publications anglophones limite leur usage et l'acculturation et donc, en retour, la facilité de publication ou même de citations et de création de réseaux de recherche.

Les doctorants jouent un rôle central dans la dynamique de production scientifique des laboratoires de recherche, mais ils sont ici insuffisamment accompagnés et trop isolés. Leur insertion professionnelle dans l'ESR et la transmission de leurs recherches doivent aussi s'opérer au sein de l'école par une contribution aux enseignements (type monitorat), ce qui est visiblement très difficile. La reconnaissance du statut des doctorants, la perméabilité entre leur recherche doctorale et les enseignements comme la valorisation de leur production scientifique doivent être un objectif au sein du LAREP et également de l'ENSP.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Les interactions avec les acteurs publics et privés sont nombreuses et très diversifiées, ce qui est remarquable et certainement une marque du LAREP. Il convient cependant d'être vigilant à bien marquer la différence entre l'expertise et la recherche. Ceci implique également d'instaurer une collaboration plus fluide avec les enseignants du projet de l'ENSP et de bien différencier ce qu'est le projet de paysage comme objet de recherche.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 23 septembre 2024 à 8h30

Fin : 23 septembre 2024 à 17h

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

08h30 - 08h50	Réunion à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique du Hcéres
08h50 - 09h00	Vérification avec l'unité du bon fonctionnement des dispositifs techniques pour visioconférence
09h00 - 09h40	Entretien à huis clos avec la direction actuelle de l'unité
09h45 - 11h15	Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants et les post-docs, ainsi que les personnels d'appui à la recherche
	09h45 - 10h00 : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur les éléments factuels du bilan/DAE, se focaliser sur la « science », sur des éléments d'info nouveaux ou des réponses aux questions reçues du comité ; support visuel type PowerPoint autorisé)
	10h00 - 11h15 : discussion avec tous à partir des questions du comité
11h15 - 11h30	Pause
11h30 - 12h15	Entretien à huis clos avec les tutelles de l'unité
12h15 - 13h45	Déjeuner du comité
13h45 - 14h30	Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans associés ni émérites ni membres de la direction)
14h30 - 15h15	Entretien à huis clos avec les doctorants et post-doctorants
15h15 - 15h30	Pause
15h30 - 16h00	Entretien à huis clos avec la direction actuelle et future de l'unité
16h00 - 17h00	Réunion à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique du Hcéres

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Versailles, le 30 mai 2025

Objet : Evaluation du Laboratoire de recherche en projet de paysage de l'École nationale Supérieure du paysage – Observations sur le pré-rapport d'évaluation

Madame, Monsieur,

L'ENSP, tutelle du Laboratoire de recherche en projet de paysage (LAREP), souhaite en premier remercier les membres du comité pour la qualité de leur travail et de leur écoute, et pour l'attention portée aux enjeux et spécificités de la recherche en projet de paysage à l'ENSP. L'établissement accueille avec satisfaction l'évaluation largement positive que formule le comité. L'ENSP, qui accorde une importance centrale à la recherche, prend également note des recommandations ou points de vigilance qui sont portés à sa connaissance. A la lecture de quelques commentaires, l'établissement souhaite apporter les précisions suivantes.

1/ « L'utilisation par l'ENSP de deux postes d'ingénieur de recherche pour financer des contractuels dont deux postes à temps partiel d'enseignants soulève des questions. Ainsi, les postes pour le personnel d'appui à la recherche existent, mais ils sont détournés pour des emplois précaires. Vu les perspectives de recrutement, il faut veiller à adapter les projets aux ressources humaines ». (p. 9)

L'établissement entend souligner que sa pratique est conforme aux usages de l'enseignement supérieur agricole, où les ingénieurs de recherche exercent très fréquemment des fonctions d'enseignement, et où certains postes non pourvus peuvent être supports de recrutements contractuels. Il n'y a donc pas là de « détournement », formulation qui pourrait laisser penser à des pratiques douteuses voire condamnables. Pour autant, il est exact qu'il y a débat, au sein de l'établissement, sur l'ouverture au concours de ces postes d'ingénieurs de recherche, qui impliquera le non-renouvellement des contrats des deux enseignants actuellement adossés à ces supports de postes et aujourd'hui bien intégrés au collectif pédagogique. Cela conduirait aussi à une réduction

des capacités d'enseignement et de coordination pédagogique, déjà faibles par rapport aux besoins de l'établissement.

2/ « Le processus de nomination d'une nouvelle direction du LAREP prévue à partir du prochain mandat tarde à être enclenchée ». (p. 9)

Il est exact que la nouvelle direction du LAREP va être désignée assez tardivement. Ce calendrier découle pour l'essentiel d'un processus interne de co-construction de la gouvernance de l'unité, engagé dès la fin 2024, visant à dégager une proposition d'organisation consensuelle et partagée. La nouvelle direction sera établie d'ici l'été 2025, pour une prise de fonction au plus tard au 1^{er} janvier 2026, comme prévu. Conformément aux recommandations du comité, il est prévu une direction plus collégiale permettant de mieux répartir les tâches. Par ailleurs, le projet de l'unité ayant été collectivement débattu et validé dans le cadre de la préparation de l'évaluation HCERES, ce changement de direction ne devrait pas remettre en cause les orientations qui ont été énoncées.

3/ « De manière générale, le rapport d'autoévaluation estime que la petite taille de l'équipe rend difficile un investissement fort à l'international, argument assez peu convaincant ». (p. 11)

Il y a sans doute eu une maladresse dans l'expression de l'équipe à l'égard de cette question. L'investissement des membres du LAREP dans des collaborations internationales n'est pas négligeable. En témoigne d'ailleurs le démarrage en 2025 d'un projet européen dans lequel le LAREP est le principal partenaire français (SUNLOOP), ainsi que la participation de membres du laboratoire à plusieurs autres consortiums de projets européens ou internationaux en cours d'évaluation ou de montage (LIFE RESETE, DUT EcoCARE). En revanche, l'unité ne s'estime pas suffisamment outillée en fonctions supports et en services d'appui pour s'engager dans le portage de projets européens de grande ampleur.

4/ « Les échanges ont montré une bonne compréhension de (...) la différence entre la revue Les Carnets du Paysage, assez confidentielle, et Projets de Paysage, qui suit les standards de processus d'évaluations anonymes ». (p. 12)

Les Carnets du paysage sont diffusés en librairie, à l'échelle nationale, par un éditeur/distributeur reconnu, *Actes Sud*. Cette diffusion, conforme aux standards des revues papiers dans d'autres champs intellectuels, ne peut être strictement qualifiée de confidentielle. Il est exact, en revanche, que le mode de constitution des contenus éditoriaux de la revue se fait à partir d'une stratégie de composition et non via une sélection ouverte sur le mode traditionnel des revues scientifiques.

5/ « Il faut, évidemment, infléchir la trajectoire des publications vers l'international. Peut-être, dans un premier temps, se poser la question des revues supports des groupes ou des thématiques de recherche avec lesquelles le LAREP souhaite construire des liens ». (p. 14)

L'unité est consciente de cette relative faiblesse de ses publications à l'international. Elle souligne cependant qu'un premier effort a été fait en ce sens, qui a débouché sur des publications dans des revues anglophones d'excellente réputation dans le champ de la recherche en paysage (*Landscape and urban planning, Landscape ecology, Landscape research*). Cet effort doit être poursuivi, d'une part en facilitant l'écriture en anglais (formation, financement des traductions), et d'autre part en accompagnant et en incitant les membres à se positionner sur ces publications internationales, notamment en identifiant les supports pertinents. De premières actions ont été lancées en ce sens, qui rejoignent les suggestions formulées par le rapport (notamment par l'établissement d'un registre de revues anglophones pertinentes sur nos thématiques, qui reste à compléter).

6/ « Le comité d'évaluation n'a pas reçu de points d'attention soulevés par les tutelles, mais il tient à rappeler que l'ouverture d'une nouvelle filière de formation « jardiniers » devrait être envisagée de manière plus collégiale avec les enseignants-chercheurs du LAREP afin de ne pas se faire au détriment du potentiel de recherche de l'unité ». (p. 16)

Ce point nous semble peu clair et insuffisamment étayé. L'établissement n'a nullement l'intention d'affaiblir le potentiel de recherche de l'unité. La stratégie visant à développer son activité de formation en matière de jardins et à conforter sa visibilité et sa notoriété sur ces thématiques n'a nullement vocation à se faire au détriment des activités de recherche. Les recrutements lancés ou réalisés se font sur financements propres, en complément des équipes enseignantes qui animent déjà les formations portées par l'ENSP, et ne procèdent pas de redéploiements. Qui plus est, une professeure HDR membre du laboratoire, Chiara Santini, est pleinement associée au projet. A terme, on peut au contraire espérer que l'identification de ces thématiques permettra de conforter l'effort de recherche déjà engagé au sein de l'unité dans les champs de l'histoire des jardins et du paysagisme ou de la contribution des espaces de jardins aux aménités paysagères.

Madame Alexandra Bonnet
Directrice



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

